

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Résultat du vote

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO,

Le Département de l'Isère a décidé en avril dernier de lancer un plan de relance de l'investissement de 100 millions d'euros pour répondre à la crise économique et sociale que subit notre pays ainsi qu'à la baisse des dotations de l'Etat.

Le premier volet de ce plan a apporté un **appui renforcé** aux projets des communes et intercommunalités qui ont lancé leurs travaux entre le 2 avril et le 31 juillet 2015. Le second volet de ce plan se présente sous la forme d'un appel à projets. Il est doté de 20 millions d'euros et s'adresse aux communes du département et à leurs groupements.

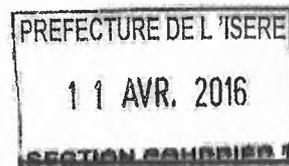
Il poursuit la double ambition de contribuer au plus vite à la relance de l'activité des entreprises du BTP en Isère, **tout** en favorisant l'émergence de projets structurants et porteurs de développement à l'échelle des territoires.

Ainsi, pour être éligible, un projet devra répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- être structurant pour le territoire (critère obligatoire),
- contribuer directement ou indirectement à la production de richesses,
- générer des économies de fonctionnement,
- contribuer à une compétence obligatoire du Département,
- générer des chantiers porteurs d'emploi local.

Le calendrier de cet appel à projets est le suivant :

- 31 mars 2016 : date limite de remise des projets,
- fin juin 2016 : désignation des projets retenus,
- 30 juin 2017 au plus tard : mise en chantier.



Le Président,

PROPOSE de déposer, dans ce cadre, un dossier conjoint avec la CAPV autour du projet « Grand Avenir » des Liqueurs Chartreuse, comprenant d'une part les travaux nécessaires à l'arrivée de l'entreprise sur la Communauté de

Communes Cœur de Chartreuse et d'autre part la requalification du site actuel des Liqueurs dans le cadre de la redynamisation du centre-ville de Voiron portée par la CAPV.

RAPPELLE qu'actuellement dans le centre-ville de Voiron, les installations des Liqueurs Chartreuse qui comprennent notamment des activités de distillation, de vieillissement et de stockage, considérées comme dangereuses dans un contexte urbain, sont tenues de se mettre en conformité avec la réglementation.

Face au coût de cette mise aux normes, qu'elle juge trop élevée, et face à l'exigüité des locaux ne permettant pas un développement ultérieur de ses activités, la société des Liqueurs Chartreuse, a décidé de quitter le site de Voiron pour s'installer dans un autre lieu susceptible de lui convenir.

Désirant s'installer, hors secteur urbain, dans un périmètre proche de l'implantation initiale de Voiron, la société des Liqueurs Chartreuse a recherché un lieu correspond à son image et ses valeurs.

Le choix par l'entreprise du nouveau lieu d'implantation s'est porté sur le site d'Aiguenoire à Entre Deux Guiers, un lieu emblématique, déjà porteur de l'histoire des Chartreux et proche des premières distilleries et du couvent de la Grande Chartreuse.

Ce site s'articule autour d'une Grange établie existante, transformée par les Chartreux au XVII^{ème} siècle au sein d'une exploitation agricole, créée par eux dès 1590.

Le projet ouvre une nouvelle page d'une histoire commencée au XVII^{ème} siècle.

La Communauté de Communes et les Liqueurs Chartreuse ont alors conjugué leurs efforts et leurs moyens pour élaborer un projet répondant aux besoins de sécurité et de développement des Liqueurs Chartreuse pour les prochaines décennies dans le respect du site et de son environnement naturel et humain.

- Le projet est compatible avec son environnement,
- Le projet porte l'ambition de réussir la mise en application d'une orientation stratégique de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse,
- Le projet aura des incidences positives pour l'équilibre économique du territoire.

L'intérêt économique de cette activité n'est plus à démontrer. Plus largement, elle transforme une importante production agricole régionale en produits finis porteurs de l'image du territoire de Chartreuse. A ce titre, le nombre d'emplois induits est très important.

Une nouvelle page d'une histoire commencée au XVII^{ème} siècle

Le site d'Aiguenoire a été acquis par la Communauté de Communes, dans le but premier de préserver et mettre en valeur la Grange dimière transformée par les Chartreux au XVII^{ème} siècle au sein d'une exploitation créée par eux dès 1590.

Redonner vie à cette Grange Chartrosine dans le cadre de cette activité toujours animée par les moines Chartreux, est un objectif largement partagé par tous ceux qui ont eu à donner un avis jusqu'à ce jour. Le projet est d'ailleurs baptisé Grand Avenir par les Liqueurs Chartreuse.

Qui, plus que les Liqueurs Chartreuse, ont une légitimité à investir ce site façonné et mis en valeur par les Moines, toujours présents dans l'élaboration des Liqueurs.

L'avenir de la magnifique Grange établie va se trouver assuré, certainement pour au moins un siècle.

C'est une satisfaction pour les Elus du territoire et la puissance publique au sens large, qui avaient du mal à trouver les moyens financiers pour accompagner une réelle volonté de conservation patrimoniale de la Grange.

Par cette conservation et à travers une nouvelle vocation, c'est bien d'intérêt général qu'il s'agit également.

On peut penser, sans aucun doute, que ce patrimoine sera un vecteur de communication de l'Entreprise dont la diffusion nationale et internationale rejaillira sur l'image du territoire.

La Communauté de Communes a donc engagé un travail de fond en faisant appel aux spécialistes capables de comprendre le site et ses enjeux pour les traduire en prescriptions et orientations.

De son côté, la Société Liqueurs Chartreuse a structuré de manière importante sa maîtrise d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre pour répondre à ces enjeux et adapter ses projets de constructions et d'aménagements en conséquence.

Les solutions qualitatives retenues, sont loin d'être neutres sur le plan financier. La Société a accepté d'en assumer le surcoût afin d'aller au bout de cette ambition.

Des incidences positives pour l'équilibre économique du territoire

Le projet va contribuer à équilibrer la répartition entre emploi, habitat, commerces et services. Au moins une trentaine d'emplois directs vont être installés au cœur du territoire de Chartreuse. Certes, ces emplois existent aujourd'hui sur la Commune de Voiron, c'est-à-dire à une distance de 18 kilomètres. Le personnel se déplacera progressivement en fonction de la réalisation des phases successives d'aménagement du site.

L'obligation faite aux Liqueurs Chartreuse de construire une 5ème distillerie, s'est transformée en projet de territoire du Cœur de Chartreuse.

Il s'inscrit pleinement dans un des objectifs majeurs de la charte du Parc Naturel Régional qui est de concilier, développement économique et préservation du patrimoine et de l'environnement.

D'un besoin est née une ambition, celle de réussir sur un site patrimonial, sensible sur le plan environnemental, un projet économique porteur d'avenir et d'image : Le Projet Grand Avenir.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse doit investir pour préparer l'arrivée de cette activité :

- En 2015, les contraintes urbanistiques ont été réglées. le terrain agricole a été déclassé en terrain à vocation économique.
- En 2016, et très prochainement, la Communauté de Communes doit réaliser les travaux de viabilisation du site afin d'être en compatibilité avec le planning des Liqueurs Chartreuse qui nécessite un démarrage des travaux fin mars 2016 et une livraison des bâtiments début 2017. Durant le premier semestre 2017 le process sera mis en œuvre pour permettre un démarrage de la distillation en septembre 2017.

PRECISE, que le dossier déposé par notre communauté de communes au titre du plan de relance du département correspond aux travaux, sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, nécessaires pour accueillir l'entreprise.

Les travaux se décomposent d'une part par des travaux de sécurisation du site (création d'ouvrage de rétention des coulées de boue, recalibrage de talweg, mise en place d'un réseau incendie correspondant aux besoins de l'activité) et d'autre part la réalisation des réseaux (assainissement, eau potable, eau pluviale..).

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **VALIDE** le plan de financement présenté en séance
- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de subvention au titre de plan de relance du Département de l'Isère pour les travaux précisés ci-dessus et à faire une demande de démarrage anticipé des travaux.

Le Président,

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1^{er} avril 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE


PLAN DE FINANCEMENT
ACCUEIL DES LIQUEURS CHARTREUSE A AIGUENOIRE - ENTRE DEUX GUIERS

DEPENSES	LOT	MONTANT € HT
ETUDES AMONTS		79 954,93 €
ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE		133 790,16 €
	TRANSIT EAUX USEES	57 375,00 €
	TRANSIT EAU POTABLE	6 180,00 €
	DEFENSE INCENDIE	29 190,00 €
	GENIE CIVIL GAZ	10 515,00 €
	RACCORDEMENT EAUX PLUVIALES	2 550,00 €
	OUVRAGE DE PROTECTION GLISSEMENT	9 030,00 €
	OUVRAGE DE PROTECTION HYDRAULIQUE	5 565,00 €
	RACCORDEMENT ERDF	
	AMENAGEMENT ROUTIER ENTREE DE ZONE	13 385,16 €
TRAVAUX		911 291,03 €
	TRANSIT EAUX USEES	382 500,00 €
	TRANSIT EAU POTABLE	41 200,00 €
	DEFENSE INCENDIE	194 600,00 €
	GENIE CIVIL GAZ	70 100,00 €
	RACCORDEMENT EAUX PLUVIALES	17 000,00 €
	OUVRAGE DE PROTECTION GLISSEMENT	60 200,00 €
	OUVRAGE DE PROTECTION HYDRAULIQUE	37 100,00 €
	RACCORDEMENT ERDF	30 191,79 €
	AMENAGEMENT ROUTIER ENTREE DE ZONE	78 399,24 €
TOTAL		1 125 036,12 €

RECETTES		MONTANT € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 38	44%	500 000,00 €
DETR	22%	250 000,00 €
ENVELOPPE PARLEMENTAIRE	0,89%	10 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	32%	365 036,12 €
TOTAL	100%	1 125 036,12 €

PREFECTURE DE L'ISERE

1 AVR. 2016

SECTION COURRIER 1